

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1400007: location de voitures avec chauffeur (transport des personnes)

En vigueur au 01/09/2022 (Dernière actualisation de la page 02/09/2022)

Chauffeurs et personnel de garage : Indexation de 2% en 9/2022. En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

A partir du 11/03/2016, les données salariales sont reprises dans la commission paritaire officielle 1400000 (AR du 15/02/2016).

1. Salaires horaires minimums: Chauffeurs (38h/semaine)

Ancienneté	
Moins de 3 années	14.1286
A partir de 3 années	14.2700
A partir de 5 années	14.4112
A partir de 8 années	14.5524
A partir de 10 années	14.6935
A partir de 15 années	14.8353
A partir de 20 années	14.9766

2. Salaires horaires minimums: Personnel de garage

Catégorie	
Manoeuvre	12.3413
Ouvrier qualifié 3ème catégorie	13.1038
Ouvrier qualifié 2ème catégorie	14.4074
Ouvrier qualifié 1ère catégorie	15.1740
Ouvrier hors catégorie	16.1947